L’hébergement des demandeurs d’asile au bord de l’embolie

13/02/2013 à 18h51

La France accueille de plus en plus mal les demandeurs d’asile. Différence de traitement selon les régions, délais de procédures de plus en plus longs, conditions d’accueil insuffisantes, voire inexistantes, les étrangers venus chercher protection en France sont soumis à un *“vrai parcours de combattant”*. Tel est le constat dressé par la Coordination française pour le droit d’asile (CFDA), qui réunit une vingtaine d’associations, dans un rapport rendu public mercredi 13 février.

S’appuyant sur une enquête menée de juin à septembre 2012, dans trente et un départements, le collectif dénonce une dégradation des conditions de vie des demandeurs d’asile, et ce malgré de multiples réformes censées améliorer le droit d’asile. L’accès à l’hébergement est de ce point de vue

symptomatique des dysfonctionnements du système.
En dépit de l'augmentation de la capacité d'accueil et des moyens consacrés à l'hébergement des demandeurs d'asile, un tiers d'entre eux seulement trouvent une place dans les centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA), qui leur sont réservés.
Créé il y a une vingtaine d'années, le dispositif des CADA compte aujourd'hui 21 689 places réparties sur toute la France, contre 5000 en 2000.
Financés sur le budget du ministère chargé de l'asile, ces centres – 273 dispersés sur tout le territoire sauf la Corse et l'outre-mer – sont gérés par des associations ou par des opérateurs comme la société d'économie mixte Adoma (ex-Sonacotra).
Pourtant, malgré l'augmentation des places, la situation s'est détériorée. *"Le nombre d'hébergements a été multiplié par quatre, et il y a deux fois plus de gens à la rue, il y a donc un problème"*, analyse Laurent Giovannoni, responsable du département *"étrangers"* au Secours catholique, une association membre de la CFDA. (…)
Le Monde